#### Ministry of Education

Office of the ADM
Business & Finance Division
20th Floor, Mowat Block
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2

#### Ministère de l'Éducation

Bureau du sous-ministre adjoint Division des opérations et des finances 20° étage, Édifice Mowat Queen's Park Toronto ON M7A 1L2



2012: B2

#### NOTE DE SERVICE

**DESTINATAIRES:** Directrices et directeurs de l'éducation

Secrétaires-trésorières et secrétaires-trésoriers des

administrations scolaires

**EXPÉDITEUR:** Gabriel F. Sékaly

Sous-ministre adjoint

DATE: février 17, 2012

OBJET: Modifications en cours d'année apportées au

règlement sur le financement de l'éducation de 2009-

2010 à 2011-2012

Je vous écris pour vous informer que le lieutenant-gouverneur en conseil a apporté des modifications en cours d'année au règlement sur le financement de l'éducation. Ces modifications concernent le règlement sur les Subventions pour les besoins des élèves (SBE) pour les années scolaires 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012.

Ces modifications concernent (1) les fonds d'immobilisations, (2) les fonds d'immobilisations du Programme d'apprentissage  $\hat{a}$  temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants (PATP-MJE) et (3) le financement du transport pour les conseils scolaires. Elles apportent également un certain nombre de corrections et de mises  $\hat{a}$  jour au règlement.

### 1. Fonds d'immobilisations

## Installations d'accueil temporaires

Les modifications apportées au Tableau 19 - Installations d'accueil temporaires pour les élèves du règlement de 2011-2012 ainsi qu'au tableau correspondant du règlement 2010-2011, à savoir le Tableau 18, mettent à jour les allocations relatives aux

Page 1 de 3

installations d'accueil temporaires pour les élèves. Cette mise à jour reflète l'information communiquée par les conseils scolaires quant à la façon dont ils ont utilisé historiquement les installations d'accueil temporaires.

## Subvention dans le cadre du Programme d'immobilisations prioritaires de 2011

Les modifications apportées au Tableau 27.1 - Somme attribuée au titre des immobilisations prioritaires du règlement de 2011-2012 mettent à jour les allocations pour la construction de projets d'immobilisations prioritaires visant à répondre au cours des trois prochaines années à certains des besoins les plus urgents du secteur. Ces modifications vont permettre aux conseils scolaires de commencer la planification et la construction de projets approuvés d'immobilisations prioritaires au cours de l'été 2012. Certains de ces projets seront menés à bien parallèlement aux projets financés dans le cadre du PATP-MJE.

## Immobilisations prioritaires de 2010

Les modifications apportées au Tableau 27 - Somme attribuée au titre des programmes d'immobilisations consolidés du règlement de 2010-2011 mettent à jour les allocations supplémentaires octroyées au chapitre des fonds d'immobilisations et fournies en complément de projets d'immobilisations déjà financés pour veiller à ce que ces projets soient terminés dans les délais convenus. De plus, des modifications techniques ont été apportées au Tableau 27 pour supprimer le financement prévu pour !'Initiative pilote des écoles vertes, ces fonds ayant déjà été versés aux conseils scolaires.

## Réduction de l'effectif des classes au primaire

Les modifications apportées au Tableau 19.1 - Baisse de /'effectif des classes du cycle primaire du règlement de 2009-2010 mettent à jour les allocations pour la réduction des classes au primaire. Ces mises à jour reflètent l'information fournie par les conseils scolaires quant à la façon dont ils ont historiquement utilisé les fonds octroyés pour la réduction de l'effectif des classes au primaire.

### 2. Fonds d'immobilisations du PATP-MJE

Les modifications apportées au *Tableau 28 - Montant maximal de la somme liée aux installations pour la maternelle et le jardin d'enfants à temps plein* du règlement de 2011-2012 reflètent le financement du PATP-MJE pour les nouvelles écoles et les travaux d'agrandissement dans le cadre du Programme d'immobilisations prioritaires ainsi que les approbations concernant les allocations du PATP-MJE de quatrième année. Cette mise à jour va permettre aux conseils scolaires d'entamer, au cours de l'année scolaire 2011-2012, les travaux visant à construire les espaces requis dans le cadre du PATP-MJE pour l'année scolaire 2013-2014.

## 3. Financement du transport

Page 2 de 3

### Redressements au titre de l'efficience

Les modifications apportées au *Tableau 16 - Coefficient d'efficacité des trajets* du règlement de 2011-2012 reflètent la politique consistant à exempter les conseils scolaires de la réduction d'un pour cent du financement en cas d'optimisation des tournées et de la technologie.

Les modifications apportées au *Tableau 11.1 - Élément transport des élèves* du règlement de 2010-2011 mettent à jour les redressements du financement pour les consortiums dont le contrat a été renouvelé dans le cadre des processus d'examen de l'efficience entrepris en vertu de la réforme du transport des élèves .

# Somme liée au transport pour la maternelle et le jardin d'enfants à temps plein

Un nouveau tableau a été ajouté au règlement de 2011-2012, concernant la somme liée au transport pour la maternelle et le jardin d'enfants à temps plein. Ce tableau reflète les redressements du financement pour l'année scolaire 2011-2012 au chapitre du transport des élèves pour le Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants, compte tenu des présentations en matière de financement émanant des conseils scolaires.

Pour tout renseignement complémentaire au sujet de ces modifications, communiquer avec:

Question	Nom	Contact
Fonds d'immobilisations	Nancy Whynot	416 325-4030
		nancy.whynot@ontario.ca
Fonds d'immobilisations du PATP-MJE	Grant Osborn	416 325-1705
		grant.osborn@ontario.ca
Transport des élèves	Cheri Hayward	416 327-7503
		cheri.hayward@ontario.ca

Original signé par

Gabriel F. Sékaly Sous-ministre adjoint

cc: Surintendantes et surintendants des affaires et des finances